Les chiffres définitifs relatifs à l'année financière en cours ne sont pas encore disponibles.

Ces chiffres ne comprennent pas les sommes dépensées en Nouvelle-Écosse, lorsque les chèques sont envoyés à des compagnies dont les sièges sociaux sont situés dans d'autres provinces. Par contre, il se peut que certains fournisseurs et entrepreneurs de la Nouvelle-Écosse achètent des matériaux et des équipements dans d'autres provinces sans mettre le ministère au courant de ces transactions.

L'ENQUÊTE SUR LES RAPPORTS ENTRE BELL CANADA ET LA NORTHERN ELECTRIC

Question nº 2321-M. Gilbert:

- 1. Quand prévoit-on terminer l'étude entreprise par la Direction des enquêtes sur les coalitions à propos des rapports entre la société Bell Canada et sa filiale, la compagnie Northern Electric?
- 2. Les résultats de l'étude seront-ils communiqués aux membres du Parlement?

L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations): 1. Il est de pratique courante de ne pas divulguer de renseignements indiquant si une enquête particulière est menée à l'égard d'une compagnie ou d'un groupe de compagnies en particulier à moins qu'un rapport n'ait été publié. Dans le présent cas, toutefois, il a été nécessaire, étant donné le projet de loi dont la Chambre des communes était alors saisie, de révéler l'existence de cette enquête au comité permanent de la Chambre des communes sur les transports et les communications, en décembre 1967. A cette époque, le directeur des enquêtes et recherches prévoyait qu'il lui faudrait quelque deux ans à partir de ce moment-là pour accomplir sa part du travail: il compte actuellement terminer l'enquête au cours de la première moitié de 1970.

2. Lorsque le directeur aura terminé son enquête, il décidera en conformité de la loi, soit de soumettre un exposé de la preuve à la Commission sur les pratiques restrictives du commerce ou au procureur général du Canada, soit de discontinuer l'enquête faute de preuve. Quoi qu'il en soit, le public sera tenu au courant.

M. ROBINSON HEAD

Question nº 2332-M. Orlikow:

- 1. M. Robson Head est-il le nouveau sous-ministre adjoint (Exploitation) du ministère de l'Industrie et du Commerce?
- 2. M. Head a-t-il une partie de la responsabilité de la gestion et de la coordination des activités de la Direction des produits chimiques?

- 3. M. Head travaillait-il, avant sa nomination, dans l'industrie des produits chimiques et, dans l'affirmative, quel poste occupait-il?
- 4. M. Head a-t-il liquidé, avant sa nomination au poste de sous-ministre adjoint, tous ses intérêts reliés à l'industrie des produits chimiques (actions, obligations, etc.)?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): 1. Oui. 2. Oui. 3. Oui. Il était vice-président de la Cyanamid of Canada Limited. 4. Pas avant sa nomination, mais après.

*LA REPRÉSENTATION DU CANADA À L'INSTALLATION DU PRINCE DE GALLES

Question n° 2381—Le très hon. M. Diefenbaker:

- Notre pays va-t-il être officiellement représenté à l'installation de Son Altesse royale le prince Charles comme héritier présomptif de la Couronne du Canada?
- 2. A-t-on communiqué avec le gouvernement britannique au sujet de cette représentation?
- 3. Dans l'affirmative, quelle attitude le gouvernement du Canada a-t-il adoptée à ce sujet?

[Français]

- M. Jean-Pierre Goyer (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): 1. Oui, par ordre de la Reine, le «Earl Marshal» a prié notre Haut Commissaire à Londres d'être présent à l'investiture le 1er juillet, et il y assistera.
 - 2. Non.
 - 3. Ne s'applique pas.

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

[Traduction]

LE PERSONNEL DES MINISTÈRES DU GOUVERNEMENT

Question nº 1547—M. Downey:

- 1. Au 31 décembre de chacune des années qui vont de 1961 à 1968 inclusivement, combien de personnes étaient employées au ministère du Commerce dans chacune des classes suivantes: professionnelle, administrative, des écritures et de la sténographie?
- 2. Au 31 décembre de chacune des années qui vont de 1963 à 1967 inclusivement, combien de personnes étaient employées au ministère de l'Industrie dans chacune des classes suivantes: professionnelle, administrative, des écritures et de la sténographie?
- 3. Au 31 décembre 1968, combien de personnes étaient employées au ministère actuel de l'Industrie et du Commerce dans chacune des classes suivantes: professionnelle, administrative, des écritures et de la sténographie?
- 4. Au 31 décembre de chacune des années 1963, 1964, 1965, 1966 et 1967, combien de membres du personnel du ministère de l'Industrie s'occupaient de tous les services d'administration du personnel?